

Etat de crédits.

Le conseil municipal,

Vu le mémoire de honoraires de M^r Arnould dans l'échange de terrains avec la Congrégation des Sœurs de S^t Charles, s'élevant à la somme de 12270^{fr}; la somme inscrite au BP 1954 à ce sujet ch. 14 art 3 étant de 10201, il y a lieu de voter un complément de crédit de 2069.
Cette somme sera prise sur ch. 3 art 1 : Ind^{te} aux sapeurs pompiers: 5000^{fr}.